

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 MARS 2019

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures.

Présents : Georges COMBES, Gérard TARDIEU, Alain CECCHINATO, Anne-Sophie LEDOYEN, Eric BLANC, Martin WINYARD, Jean ESCOLA, Bernard SARDA, Julia THOMSON, Patrice LABOULLE, Catherine MIALHES.

Procuration : Sandrine RICHOU à Anne-Sophie LEDOYEN

Absents : Sandrine RICHOU, Carole GUINOT, Patricia TONNELIER

-1- Vote des comptes de Gestion et Comptes Administratifs de la commune :

Monsieur le Maire présente les résultats de l'exercice 2018

Résultat budgétaire de l'exercice du budget général

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<u>Recettes</u>			
Prévisions budgétaires	895.846,46	1.204.584,18	2.100.430,64
Titres émis	453.344,45	1.257.620,99	1.710.965,44
<u>Dépenses</u>			
Autorisations budgétaires	895.846,46	1.204.584,18	2.100.430,64
Mandats émis	725.318,77	971.027,14	1.696.346,51
Résultat de l'exercice			
Excédent	- 271.974,32	286.593,25	14.618,93

Résultat d'exécution du budget général

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2017	Part affectée à l'investissement Exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de 2018
Investissement	475.061,05		-271.974,32	203.086,73
Fonctionnement	324.105,83	286.451,53	286.593,25	324.247,55
TOTAL	799.166,88	286.451,53	-68.516,15	527.334,28

Le résultat de l'exercice 2018 présente un excédent de clôture de 527.334,28 €
Monsieur le Maire quitte la salle.

Le conseil adopte les comptes de gestion et les comptes administratif à l'unanimité.

Affectation du résultat : Une partie du résultat de la section de fonctionnement du budget général soit 286.593,25 € sera affecté en section d'investissement.

-2- Convention TEMPORA

Le dispositif de La TEMPORA est mis en place pour conduire la politique de développement culturel du Grand Narbonne. Il tend à renforcer le lien culturel existant entre les communes du territoire et le Grand Narbonne et vise à développer une politique culturelle de proximité où les propositions artistiques de qualité, la diversité culturelle et le maillage du territoire prennent tout leur sens au sein de notre territoire en pleine évolution.

Afin de mettre en place les manifestations culturelles du dispositif de la TEMPORA, il est nécessaire d'établir une convention pour chaque manifestation qui précisera l'ensemble des engagements des différentes parties.

Le Conseil Municipal approuve la convention pour la manifestation LA CONFERENCE ORNITHO DECALEE PAR LES CHANTEURS D'OISEAUX entre la Commune de Ginestas et le Grand Narbonne.

-3- Approbation du rapport d'évaluation des charges transférées (AC)

M. le Maire soumet, à l'approbation du Conseil Municipal, le rapport de la CLECT du Grand Narbonne, relatif à l'évaluation des charges transférées à la communauté d'agglomération, dans le cadre des nouvelles compétences de la communauté d'agglomération : Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire – Promotion du tourisme

Le conseil approuve le rapport en date du 19 février 2019 de la CLECT du Grand Narbonne relatif à l'évaluation des charges transférées à la communauté d'agglomération.

-4- Travaux avenue des Corbieres : Dossier DETR

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet modifié des travaux de l'avenue des Corbières, approuvé par délibération du 24 octobre 2018

Il indique que le projet de base est inchangé et concerne le réaménagement de l'avenue des Corbières depuis le panneau d'entrée d'agglomération jusqu'au carrefour avec l'Avenue de la Promenade.

Ces travaux ont pour finalité l'amélioration esthétique de cette entrée avec la mise en place de secteurs végétalisés, et surtout une mise en sécurité des utilisateurs de cette voie très empruntée autant par les véhicules que par les piétons. Un trottoir sera créé par le busage du ruisseau longeant l'avenue ce qui permettra d'assurer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Il présente le montant des travaux réactualisés (intégration du cout de l'éclairage public), soit un montant de 355.000 € HT et précise qu'une demande d'aide financière sera déposée dans le cadre de la DETR auprès de l'Etat et qu'une aide du Grand Narbonne (aménagement de traversée de village) et du SYADEN (éclairage public) devrait être obtenu.

Le conseil approuve le projet présenté et demande une aide financière auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR.

-5- Affaires MARTY-CONSTANCIO : Désignation d'un avocat

Monsieur le Maire indique au Conseil que Mme Brigitte MARTY et M. Thomas CONSTANCIO forment chacun, un recours contre la commune pour excès de pouvoir contre un arrêté qui leur refuse un Permis de construire.

Il indique que la commune devra être représentée devant cette instance et propose de désigner dans les deux affaires Me GIRARD, avocat, qui représente la commune dans les affaires relatives à l'urbanisme.

Le conseil désigne Me GIRARD du cabinet LYSIS AVOCAT, pour représenter la commune dans les litiges qui nous oppose à Mme MARTY et à M. CONSTANCIO.

La séance est levée à 19 h 30